



OG Lifestyle

T A S T E T H E G O L D

Faites l'expérience du *Number One Lifestyle* avec ORGANO

Depuis 2008, ORGANO s'est distinguée en offrant à ses partenaires de distribution une opportunité unique : **le style de vie Numéro Un dans le monde**. Le style de vie OG incarne la liberté, le luxe et la réalisation de vos objectifs, quel que soit votre milieu. Tout le monde a le potentiel de vivre la vie de ses rêves et de profiter du style de vie le plus recherché au monde.

PROFITEZ DU **LIFESTYLE BONUS** D'ORGANO

Avec le bonus Style de vie actualisé et rafraîchi, atteindre vos rêves n'a jamais été aussi facile. Du 1er mars 2023 au 29 février 2024, il est temps de poursuivre vos aspirations et de vivre la vie dont vous avez toujours rêvé.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL?

Pour bénéficier du bonus Style de vie, les partenaires de distribution doivent remplir les conditions suivantes :

1. Maintenir le rang de Saphir ou supérieur pendant deux mois consécutifs.
Pour chaque mois où le partenaire de distribution atteint le rang qualifié de Saphir ou plus, il aura le droit de recevoir le paiement du bonus pour le rang correspondant :

	\$450
	\$650
	\$850
	\$1200
	\$1500
	\$3500

2. Atteindre le statut de Star Achiever.



GAGNEZ DES BONUS SUPPLÉMENTAIRES EN ATTEIGNANT DE NOUVEAUX SOMMETS

Les partenaires de distribution ont la possibilité de gagner encore plus de bonus en atteignant les étapes suivantes:

EXTRA \$100 Atteignez le statut de Super Star Achiever et recevez 100 \$ supplémentaires

EXTRA \$100 Enregistrer quatre nouveaux partenaires de distribution ou clients et recevez 100 \$ supplémentaires

EXTRA \$150 Enregistrer six nouveaux partenaires de distribution ou clients et recevez 150 \$ supplémentaires

EXTRA \$200 Enregistrer huit nouveaux partenaires de distribution ou clients et recevez 200 \$ supplémentaires

Aucune limite! Les nouvelles inscriptions de partenaires de distribution et de clients contribueront à votre bonus. Pour chaque tranche de deux nouvelles inscriptions après les huit premières, vous recevrez un bonus supplémentaire de 50 \$.

Par exemple:

Si vous enregistrez pour un total de 9, vous recevrez un bonus de 200 \$ en plus de votre bonus de rang de qualification; Si vous inscrivez un total de 10 personnes, vous recevrez un bonus de 250 \$.

Remarque chaque nouvelle inscription doit avoir un PQV minimum de 100.

ÉLIGIBILITÉ

Afin de participer au bonus "Style de vie", vous devez:

01. Être un partenaire de distribution ORGANO actif et en règle avec la société.
02. Répondre aux critères suivants:
 - ◊ Maintenir le rang de Saphir ou plus pendant deux mois consécutifs.
 - ◊ Obtenir le statut de Star Achiever.
03. Avoir son activité enregistrée dans l'un des pays suivants: États-Unis, Mexique, Pérou, Bolivie, Canada, Autriche, Belgique, Chypre, République tchèque, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kenya, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Roumanie, Espagne, Slovaquie, Afrique du Sud, Suède, Tanzanie, Royaume-Uni, Norvège, Nigeria, Jamaïque, Australie, Nouvelle-Zélande et Thaïlande.

Les paiements des bonus sont uniquement basés sur le rang pour le mois de qualification. Les paiements seront ajustés en fonction du rang pour un mois particulier.

EXEMPLE:

Janvier : Mike se qualifie en tant que Saphir

Février : Mike est qualifié en tant qu'Émeraude

Mike pourra recevoir le paiement de la prime Émeraude (850 \$).

Si Mike se qualifie comme Saphir en mars, il pourra alors recevoir le paiement de la prime Saphir (450 \$) le 20 avril.

PAYEMENT

Le paiement sera traité le dernier jour du mois et déposé directement dans le portefeuille OG du partenaire de distribution.

Le paiement se poursuivra aussi longtemps que le partenaire de distribution continue à se qualifier en tant que Saphir ou plus et sera payé dans le cadre du cycle de commission mensuel.

Si le partenaire de distribution ne parvient pas à atteindre le rang de rémunération minimum (Saphir ou supérieur) et les autres conditions, son éligibilité à recevoir le bonus sera annulée. Le paiement recommencera une fois que le partenaire de distribution se qualifie comme Saphir ou plus, et devient un Star Achiever pendant deux mois consécutifs.

Le programme débute le 1er mars 2023 et se termine le 29 février 2024.

Pour toute autre question, veuillez nous contacter à l'adresse suivante europe@organogold.com



PROGRAMME DE BONUS STYLE DE VIE OG

CONDITIONS GÉNÉRALES

I. Aperçu du Programme

1.1 Le programme de bonus OG Lifestyle (le " Programme ") a pour but d'offrir aux partenaires de distribution d'Organo Gold ("ORGANO") des récompenses supplémentaires sous la forme de paiements mensuels en espèces. Ce programme est un complément au Plan de compensation des partenaires de distribution d'ORGANO ("Plan de compensation") et n'en fait pas partie.

1.2 Le programme débute le 1er mars 2023 et se poursuivra par la suite pour une période d'un (1) an expirant le 29 février 2024 (" Période de Récompense "). ORGANO peut mettre fin au Programme plus tôt et raccourcir la Période de Récompense en donnant un avis de résiliation aux Partenaires de distribution qualifiés à une date antérieure.

II. Partenaires de distribution qualifiés

2.1 Ce Programme est accessible aux partenaires de distribution d'ORGANO enregistrés dans les pays suivants:

États-Unis, Mexique, Pérou, Bolivie, Canada, Autriche, Belgique, Chypre, République tchèque, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Roumanie, Espagne, Afrique du Sud, Suède, Royaume-Uni, Kenya, Tanzanie, Norvège, Nigeria, Jamaïque, Australie, Nouvelle-Zélande et Thaïlande ("pays participants").

2.2 Pour être éligibles au Programme, les partenaires de distribution d'ORGANO dans les pays participants doivent rester continuellement actifs et leurs comptes doivent rester en règle pendant la Période de Récompense. Pour rester actif en permanence, un partenaire de distribution doit passer une commande au moins une fois au cours des 6 mois consécutifs précédents et/ou le renouvellement de son Bureau en ligne doit être à jour. Pour être en règle, un partenaire de distribution doit rester conforme aux Politiques et Procédures d'ORGANO et autres règles et réglementations.

2.3 Ce programme s'applique automatiquement à tous les distributeurs des pays participants. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire séparément à ce programme.

2.4 Pour pouvoir bénéficier du Lifestyle Bonus, un partenaire de distribution doit atteindre le rang qualifié de Saphir ou supérieur dans le cadre du Plan de rémunération ("Rang de Récompense") pendant au moins deux mois consécutifs (" Partenaire de Distribution Qualifié "). En outre, le partenaire de distribution doit être un Star Achiever.

2.5 Une interruption de la continuité mensuelle du rang de récompense mettra fin au statut de partenaire de distribution qualifié. Un partenaire de distribution peut se qualifier à nouveau pour retrouver son statut qualifié pendant la période de récompense conformément au paragraphe 2.4 ci-dessus.

III. Bonus de Style de vie

3.1 À partir du deuxième mois après avoir atteint le rang de récompense et toutes les exigences pendant la Période de Récompense, les Partenaires de Distribution Qualifiants auront droit à des récompenses en espèces correspondant à leurs rangs de récompense pour chaque mois donné et dont le montant est spécifié au paragraphe 3.2 ci-dessous (" Bonus de Style de vie ").

3.2 Les Partenaires de Distribution Qualifiés recevront des bonus de Style de Vie correspondant à leurs Rangs de Récompense, qui sont les suivants : 1., rangs de récompense, qui sont les suivants:

◇ Saphir	450 \$ par mois
◇ Rubis	650 \$ par mois
◇ Émeraude	850 \$ par mois
◇ Diamant	1200 \$ par mois
◇ Diamant bleu	1500 \$ par mois
◇ Diamant noir ou plus	3500 \$ par mois

3.3 Les bonus de Style de vie seront payées dans le cadre du cycle de commissionnement mensuel du partenaire de distribution.

IV. Conditions générales, règlement des litiges et limite de responsabilité

4.1 Les présentes conditions générales sont nulles et non avenues là où et dans la mesure où la loi l'interdit.

4.2 Les partenaires de distribution qualifiés sont responsables de toute obligation fiscale résultant de la réception des primes de style de vie dans le cadre du Programme.

4.3 Toutes les décisions concernant l'interprétation des présentes Conditions Générales sont à la seule discrétion d'ORGANO et seront définitives et obligatoires à tous égards. Tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de ce Programme ou en relation avec celui-ci seront résolus conformément aux dispositions relatives à la résolution des litiges contenues dans les contrats de de distribution régissant les relations d'affaires entre ORGANO et les Partenaires de distribution qualifiés (les "Accords de distribution").

4.4 Nonobstant les dispositions des Accords de Distribution et des présentes Conditions Générales, en aucun cas la responsabilité d'ORGANO ne pourra être engagée en ce qui concerne le Programme et les bonus de Style de vie fournis par le biais du Programme, y compris, mais sans s'y limiter, la responsabilité pour négligence ou de rupture de contrat, ne pourra être supérieure à la valeur des primes de style de vie réclamées au moment où le litige est survenu.

4.5 ORGANO se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre fin au Programme par courrier électronique envoyé aux partenaires de distribution dans les pays participants, à sa seule et absolue discrétion.

4.6 La société se réserve le droit de percevoir les bonus versés si la qualification des bonus Lifestyle du partenaire de distribution a été affectée par des annulations de commandes ultérieures.